

CITÉ COOP

LE MAGAZINE DES MEMBRES
DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DU QUÉBEC

LA FHCQ ET SES MEMBRES EN ACTION



UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT DU MILIEU COOPÉRATIF
EN HABITATION. APPUYÉE PAR SES MEMBRES, LA FÉDÉRATION
S'EST LANCÉE DANS UNE SÉRIE D' ACTIONS AFIN DE FAIRE
OBSTACLE AU PL20.

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE À VOTRE MISSION

depuis 1983

fhcq.coop



SERVICES

- Gestion immobilière
- Tenue de livres
- Soutien à la gouvernance
- Formations
- Bilan de santé des immeubles (BSI)
- Gestion des travaux
- Audit et inspections
- Vie associative
- Représentation politique

Pour en savoir plus sur les avantages de votre adhésion : info@fhcq.coop



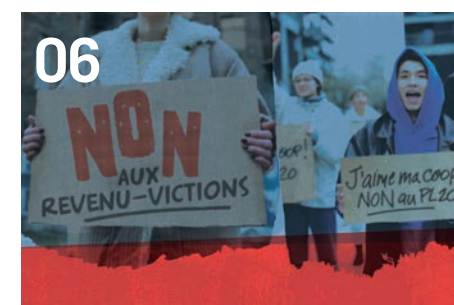
FHCQ
FÉDÉRATION DE L'HABITATION
COOPÉRATIVE DU QUÉBEC

Habitée par un idéal

SOMMAIRE

Volume 15, numéro 25
Printemps 2026

- 02 le mot du directeur général
LA « VOIX » À SUIVRE
- 03 le mot de la présidente
DÉFENDRE NOTRE PROJET COOP
- 04 projet de loi 20
**PL20
UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT**
- 06 projet de loi 20
**UNE MENACE POUR LES
COOPÉRATIVES D'HABITATION**



- 09 projet de loi 20
**TÉMOIGNAGES DE MEMBRES
COOPÉRANTS**
- 10 projet de loi 20
LES 7 PRINCIPES COOPÉRATIFS
- 12 fhcq
**LAVAL EN ACTION POUR LE LOGEMENT
JOURNÉE DE RÉFLEXION COLLECTIVE**

- 14 partenariat - webtv
**POUR L'AUTONOMIE
DES COOPÉRATIVES D'HABITATION**

- 17 rendez-vous annuel
et AGA 2026
UN MONDE COOP

- 25 agriculture urbaine
**UN NOUVEAU CRÉNEAU
POUR LES COOPÉRATIVES
D'HABITATION**

- 32 anniversaire
**30 ANS DE RÉSILIENCE
LA COOP WURTELE PROUVE
QUE LE MODÈLE FONCTIONNE**

- 34 gouvernance et formation
**CALENDRIER DES FORMATIONS
PRINTEMPS 2026**



CITÉCOOP

LE MAGAZINE DES MEMBRES
DES COOPÉRATIVES D'HABITATION
DU QUÉBEC

Une publication de la Fédération
de l'habitation coopérative
du Québec

DIRECTION

Louise Deguire, cheffe
des communications

Florence Gagné, agente
de communications

COLLABORATION

Louise Constantin, rédactrice
et réviseuse

GRAPHISME

Designer pompier

PHOTOS

FHCQ

TIRAGE

13 000 exemplaires

ÉDITION ÉLECTRONIQUE

fhcq.coop/citecoop

VENTES PUBLICITAIRES

514 843-6929, poste 1238

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

communications@fhcq.coop

ÉDITEUR

Fédération de l'habitation
coopérative du Québec
7000, avenue du Parc, bureau 206
Montréal (QC) H3N 1X1
Téléphone : 514 843-6929
Site web : fhcq.coop
Courriel : info@fhcq.coop

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Patrick Préville

PRÉSIDENTE

Melissa Duclos

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec
Bibliothèque nationale du Canada -
ISSN 2202-7603



LA « VOIX » À SUIVRE

Le rôle d'une fédération, il va sans dire, est de fédérer, de rassembler ses membres, autour d'une vision, d'un idéal, d'une mission. Si le train-train quotidien peut représenter un défi pour la mobilisation, il peut arriver qu'une grande cause serve d'opportunité pour réunir un maximum de gens autour de l'étendard.

Le 11 février dernier, le gouvernement du Québec, par l'entremise de sa ministre responsable de l'Habitation, annonçait son projet de loi 20, supposé « favoriser l'accès au logement ». Or, cette annonce a eu l'effet d'une bombe dans notre secteur. Aussitôt, la FHCQ a fait entendre sa voix.

En effet, dès les premiers instants suivant le dépôt du projet de loi, la FHCQ s'est mise à la tâche pour dénoncer le PL20, qui représente une menace réelle pour la survie des coopératives d'habitation. L'équipe s'est mobilisée et a brandi un arsenal d'outils pour informer, sensibiliser, mobiliser les membres des coopératives, mais aussi le grand public, les élus et nos partenaires.

L'esprit coopératif est fort. S'en prendre à un, c'est s'en prendre à tous. La réponse des coopératives et de leurs membres à cette attaque en leur cœur a été remarquable. Banderoles sur les balcons, lettres aux élus et à la ministre, manifestation, confection de macarons... vous avez été des dizaines, des centaines, voire des milliers à manifester votre désaccord avec la FHCQ. L'écho de nos voix était fort et a certainement résonné jusqu'à l'Assemblée nationale.

Non seulement la FHCQ a été la première fédération à réagir, à se mettre en action et à mobiliser ses membres, mais elle a été un leader affirmé et confirmé par les nombreuses coopératives, membres et non-membres, qui ont tambouriné avec nous (voir p.4)

À l'aube de notre assemblée générale, cette mobilisation est une bonne nouvelle. D'ailleurs, la veille, une activité « collectif de réflexion » nous permettra de réfléchir ensemble sur le développement, le renforcement et l'indépendance de notre mouvement. Nous vous attendons nombreux les 29 et 30 mai prochain à l'Hôtel Universel, à Montréal (voir p. 20-21).

Disons-le franchement : je suis fier de notre regroupement. C'est sous l'impulsion d'un conseil d'administration bien avisé, de membres informés et engagés, et d'une équipe dédiée à la réalisation de notre mission que nous avons été en mesure de faire entendre la voix coop.

La FHCQ, malgré ses 43 ans d'histoire, est une jeune fédération nationale. Et pourtant, elle se présente déjà comme la « voix » à suivre.

PATRICK PRÉVILLE
Directeur général



DÉFENDRE NOTRE PROJET COOP

Chères membres, chers membres,

Les crises se prolongent, les ménages s'appauvrissent, nos milieux se fragilisent et vous êtes toujours là, prêtes et prêts à défendre vos coopératives d'habitation et ça, c'est très motivant pour votre conseil d'administration et toute l'équipe de la Fédération.

Assumer notre projet coop, c'est d'abord le porter avec les membres. Ce sont des conseils d'administration forts, outillés, qui comprennent bien leur rôle et qui motivent les comités de travail à accomplir leurs mandats, au service du projet coop. Ce sont des milieux de vie où la collaboration, la communication et la solidarité sont au rendez-vous pour faire vivre le projet coop. Ce sont des membres engagés, autonomes, qui ont souvent fondé le projet coop ou qui consacrent de nombreuses heures à assurer la continuité, pour les membres d'aujourd'hui et de demain. C'est également le soutien aux coopératives qui demandent de l'aide, lorsque les défis se présentent.

Les coopératives d'habitation sont des citoyennes exemplaires : une gestion démocratique, des bâtiments bien entretenus, des parterres fleuris, une contribution importante au parc immobilier communautaire et social qui répond aux besoins de leurs membres, avec beaucoup d'humanité. Un projet coop est un milieu riche en apprentissages qui permet à toutes et à tous d'acquérir de nouvelles connaissances en gestion financière, immobilière et humaine. Des connaissances qui pourraient être mises à profit dans l'acquisition d'un nouvel immeuble pour le projet coop ou pour leur famille, permettant ainsi d'ajouter de nouveaux membres à la coopérative. La sélection des membres nous permet de combler des besoins, d'ajouter des forces ou d'aider des ménages à se loger de façon sécuritaire. La mixité de nos milieux est essentielle pour mener notre projet coop, mixité qu'il faut préserver.

Nos projets coops demandent beaucoup de temps, de compétences et d'audace : à un moment ou à un autre, tous les membres doivent sortir de leur zone

de confort pour soutenir le projet. Il faut parfois s'arrêter pour se consulter, se concerter, se former, mais le temps d'arrêt amène toujours de meilleures pratiques! La réflexion en intercoop ou à la Fédération permet à l'ensemble de trouver des solutions aux enjeux collectifs. Se rassembler permet également de défendre nos projets qui, malheureusement, doivent être expliqués et réexpliqués aux décideurs qui gagneraient assurément à venir faire un tour dans notre cour!

À quelques mois de notre rendez-vous annuel, je vous invite à poursuivre toutes les initiatives visant à défendre votre projet coop et le grand mouvement des projets d'habitation coopératifs. Profitons de cette crise pour mettre de l'avant notre solution concrète, et pérenne, de loger les citoyennes et les citoyens dans nos milieux.

MELISSA DUCLOS
Présidente



PL 20

UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT

C'EST UN COUP DE TONNERRE QUI A ÉBRANLÉ LE MOUVEMENT DE L'HABITATION COOPÉRATIVE LE 11 FÉVRIER DERNIER LORSQUE LA MINISTRE RESPONSABLE DE L'HABITATION CAROLINE PROULX A DÉPOSÉ LE PROJET DE LOI 20 (PL20), LOI ÉDICTANT LA LOI VISANT À FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT.

Comme il est expliqué dans les articles des pages suivantes ce projet de loi prévoit créer un guichet unique pour la sélection des membres des coopératives reposant uniquement sur le critère du revenu et imposer une pénalité financière aux ménages dont le revenu dépasserait le seuil fixé par la Société d'habitation du Québec (SHQ).

La Fédération a alors été submergée d'appels de membres de coopératives aux multiples questionnements et inquiétudes. Dans le contexte actuel,

il est pour le moins surprenant de constater que le gouvernement, avec le projet de loi 20, crée de l'insécurité et un stress aux membres des coops alors qu'elles et eux ont contribué à l'essor du Québec.

La Fédération déplore le manque de reconnaissance injustifié envers ceux et celles qui ont bâti les collectivités québécoises.

En appui à ses membres et au modèle coopératif en habitation, la Fédération s'est lancée dans une série d'actions afin de faire obstacle au PL20.



Photo : coopérative Nos Rêves

Aussi, la Fédération a été invitée à participer aux consultations sur le PL20 tenues par la Commission de l'aménagement du territoire et à y déposer un mémoire. C'est le directeur général, Patrick Préville, assisté du nouveau conseiller aux affaires politiques, Jordan Craig-Larouche, qui a présenté la position de la Fédération. Il a en outre répondu aux questions de la ministre Proulx ainsi qu'à celles des députés de l'Opposition, Virginie Dufour pour le Parti libéral et Andrés Fontecilla pour Québec solidaire (le Parti québécois n'était pas représenté). Il est à noter que tous les organismes du secteur du logement social et communautaire ont été unanimes à dénoncer ce projet de loi.

Mais les coopératives elles-mêmes ne sont pas restées passives, oh que non ! Plusieurs ont pris différentes initiatives qu'elles ont largement partagées dans les réseaux sociaux, ce qui a créé un effet d'entraînement et d'émulation. Ainsi, la **Communauté de Milton Parc**, qui regroupe 15 coopératives et six OBNL, et quelques coopératives ont présenté des mémoires pour contester le PL 20. La **coopérative Concerto**, du même quartier, a conçu une bannière qu'elle affiche sur sa façade. Même chose du

côté de la **coop Nos rêves**. En outre, plusieurs membres de coopératives ont publié des témoignages dans des journaux et sur les médias sociaux.

Plus encore, la **Coopérative d'habitation Le P'tit Train de Viauville** a lancé un appel sur les médias sociaux pour la tenue d'une manifestation de protestation contre le PL20, le 19 avril au marché Maisonneuve dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, sous le slogan « **Non aux revenu-victions, oui à l'autonomie des coops !** »

De son côté, l'**Intercoop du Plateau Mont-Royal** de la Coopérative Notre-Dame-de-Fatima, a bénéficié de la collaboration de Patsy van Roost, la « Fée du Mile-End », et du soutien financier de Québec solidaire pour créer plusieurs banderoles et concevoir des macarons.

Le mouvement prend de l'ampleur. Ainsi, on y voit qu'une assemblée s'est aussi tenue dans la **Coopérative Les Pénates de Québec** dans le but de recueillir des idées de mobilisation, y compris de la poésie et la création de matériel visuel.

Afin de répondre adéquatement aux besoins de la population et de freiner la spéculation immobilière, le gouvernement devrait plutôt s'engager à augmenter de manière significative les investissements dans la création de nouveaux logements sociaux et communautaires.

Toutes ces initiatives, pour ne nommer que celles-là, reflètent les efforts, les énergies déployées afin que le message résonne : **NON au PL20!**

Cette mobilisation, c'est du jamais vu dans le mouvement de l'habitation coopérative. Elle démontre la force de notre mouvement et sa capacité à s'unir pour une cause commune. Il est clair qu'elle résulte de la menace que fait peser le PL20 sur le fonctionnement – certains disent même l'existence – des coopératives, mais aussi sur leurs membres eux-mêmes et sur leur sécurité d'occupation. Mais plus encore, elle fait ressortir l'enjeu fondamental du droit au logement.

Le véritable enjeu ne réside pas au sein des coopératives, mais bien dans le manque criant de logements abordables.

Afin de répondre adéquatement aux besoins de la population et de freiner la spéculation immobilière, le gouvernement devrait plutôt s'engager à augmenter de manière significative les investissements dans la création de nouveaux logements sociaux et communautaires.



Projet de Loi 20

UNE MENACE POUR LES COOPÉRATIVES D'HABITATION

Parmi ses mesures, le PL 20 prévoit :

- des seuils de revenus maximums pour les ménages
- une compensation financière pour ceux qui dépassent ces seuils
- l'obligation pour les coopératives de sélectionner leurs membres via un guichet unique, selon le seul critère du revenu

LA FHCQ S'OPPOSE AU PL 20 POUR LES RAISONS SUIVANTES :

1. APPAUVRISSEMENT DES MÉNAGES

D'abord en imposant une pénalité financière aux ménages qui dépassent un certain seuil et en poussant des membres engagés, vers le marché privé.

2. PUNIR LA MOBILITÉ SOCIALE

La FHCQ juge inacceptable que le gouvernement puisse punir ceux et celles qui ont amélioré leurs conditions de vie grâce à leur logement en coopérative. Plus encore, une telle mesure va à l'encontre des valeurs d'équité et de mobilité sociale que notre société devrait plutôt encourager.

3. MENACE À LA MIXITÉ SOCIALE

L'instauration d'un guichet unique viendrait également diminuer la mixité sociale, qui constitue l'une des grandes richesses du modèle coopératif en habitation. En obligeant les coopératives à sélectionner leurs membres selon le seul critère du revenu, on limite leur capacité à choisir des personnes qui possèdent les motivations, l'engagement et les compétences nécessaires pour participer à la vie coopérative.

4. FRAGILISATION DES COOPS

La perte de compétences, de connaissance et d'expérience engendrée par le départ de membres engagés, fragiliserait les coops. Un taux de roulement plus élevé rendrait la mobilisation difficile, le milieu de vie moins sécuritaire et moins dynamique.

5. MENACE À LA SURVIE DES COOPS

Les mesures annoncées dans le PL 20 affectent la vie associative et le maintien de l'actif. Une coop n'est pas qu'un logement, il s'agit d'un milieu de vie.



LA MOBILISATION DES MEMBRES

La FHCQ et ses membres se sont mobilisés rapidement à la suite du dépôt du projet de loi. Une consultation s'est déroulée en deux parties et des efforts de communication se sont déployés afin de faire résonner les voix de notre opposition.

1 UN SONDAGE AFIN D'AVOIR UN PORTRAIT GLOBAL DE LA SITUATION DES MEMBRES DANS LES COOPÉRATIVES.

Plus de **1 000 répondants** et les résultats sont sans équivoque. Les membres de coopératives d'habitation du Québec sont très préoccupés par ce projet de loi et **98 %** sont contre..

2 UNE SOIRÉE DE CONSULTATION ET D'INFORMATION.

Près de **800 personnes** se sont réunies en visioconférence pour prendre part à la rencontre du 11 mars.

Près de **2 000 visionnements** en différé.



3 UNE SECTION DÉDIÉE SUR LE SITE WEB – FHCQ.COOP/ACTIONS_POLITIQUES

Toutes les actions de la Fédération comprenant des outils de communication et de diffusion sont disponibles sur le site, régulièrement mis à jour.

8 000 visiteurs par jour sur le site fhcq.coop

4 MÉDIAS SOCIAUX : FACEBOOK, LINKEDIN, X, YOUTUBE

Plus de **10 000 sympathisants** – près de 370 000 vues



5 PRÉSENCE DANS L'ESPACE PUBLIC

Une revue de presse incluant toutes les entrevues accordées dans les médias fait également partie des références à consulter.



6 PÉTITION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Soutenue par le député et porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement Andrés Fontecilla, a récolté plus de 12 000 signatures jusqu'à maintenant.

Pour signer la pétition d'ici le 11 mai : Retrait du chapitre 1 du projet de loi n° 20, Loi visant à favoriser l'accès au logement et modifiant diverses dispositions concernant le domaine de l'habitation www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-12075

7 DÉPÔT D'UN MÉMOIRE et participation aux consultations particulières sur le PL20 du 31 mars 2026.

8 ENREGISTREMENT DE VIDÉOS et des efforts soutenus se poursuivent



UNE INGÉRENCE INQUIÉTANTE

Avec le projet de loi 20, le gouvernement du Québec s'immisce directement dans le mode de gestion des coopératives d'habitation.

Le projet de loi prévoit notamment que les coopératives devront transmettre les revenus annuels de leurs membres afin de vérifier qu'ils ne dépassent pas les seuils établis. Une telle mesure représente une intrusion importante dans la vie privée des personnes et dans le fonctionnement d'un modèle d'habitation qui respecte pleinement la Loi sur les coopératives.

Dans le contexte actuel de la crise du logement et de l'abordabilité, il est ahurissant de constater que le gouvernement du Québec a une totale incompréhension des coops d'habitation. Le dépôt de ce projet de loi, l'illustre parfaitement.

Le véritable enjeu ne réside pas au sein des coopératives, mais bien dans le manque criant de logements abordables.

Afin de répondre adéquatement aux besoins de la population et de freiner la spéculation immobilière, le gouvernement devrait plutôt s'engager à augmenter de manière significative les investissements dans la création de nouveaux logements sociaux et communautaires.

Au moment d'écrire ces lignes, nous apprenons que l'Assemblée nationale est prorogée jusqu'au 5 mai. En conséquence, les projets de loi sont rendus caducs (dont le PL 20). Mais ils pourraient être rappelés au retour en Chambre.

NOTRE MOBILISATION EST FORTE GRÂCE À NOS MEMBRES ENGAGÉS QUI S'UNISSENT POUR DÉFENDRE LEUR COOP AINSI QUE TOUTES CELLES DU QUÉBEC.

Au nom des +13 000 ménages membres de la FHCQ et de tout le mouvement coopératif en habitation, nous demandons que le PL20 soit aboli.

NOUS SOUHAITONS METTRE EN LUMIÈRE NOS MEMBRES ET LA VIE DANS LES COOPÉRATIVES.

N'hésitez pas à nous envoyer des photos, des textes au sujet de votre coopérative. Vos contenus pourraient être mis de l'avant dans nos communications.

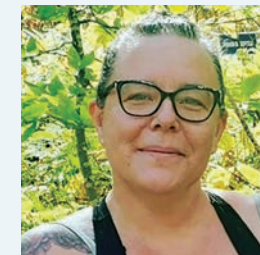
Vous pouvez nous les faire parvenir à communications@fhcq.coop



« Vivre à la coop Lézarts m'a littéralement sauvé. Avant, je me noyais entre études, travail et précarité. À la coop, j'ai trouvé un vrai milieu de vie : un village

solidaire, des voisines et voisins impliqués, des enfants qui grandissent entourés d'ouverture. Après 25 ans d'engagement, le projet de loi 20 menace d'effacer tout ça. On ne protège pas les communautés en expulsant celles et ceux qui les bâtissent. »

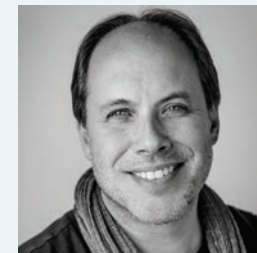
DANIEL MIREAULT
Coop Lézarts



« Issue d'une famille et ayant grandi en coopérative, j'y suis revenue plus tard en

situation précaire comme mère monoparentale. Ce parcours m'a permis de sortir de la précarité et de m'engager, notamment à la présidence du CA, au bénéfice des membres, dont les plus vulnérables. En imposant des plafonds de revenus, on risque de briser ce cycle, de forcer des départs, de fragiliser la mixité et d'affaiblir un modèle qui permet de sortir durablement de la précarité. »

MARYLINE PAIEMENT
Coop unie des 46



« Faire le choix de vivre en Coop répondait à un besoin

de sens, de vivre en adéquation avec mes valeurs et de partager une vie communautaire riche. Élever mes enfants dans ce milieu de vie m'a permis de me connecter à d'autres familles, de développer des amitiés et aussi de vivre dans un milieu de vie sécuritaire, abordable et orienté vers la mise en commun. Cette expérience de vie se révèle enrichissante humainement et collectivement. »

DOMINIC VÉZINA
Coop Côté cour



« La Loi 20 menace de détruire des décennies de progrès. Le gouvernement ne comprend pas ce qui fait le succès d'une coopérative. Ce n'est pas le revenu

individuel qui est garant d'une bonne implication. Les membres gèrent l'immeuble et les finances; une diversité de compétences est essentielle. En coopérative, on investit temps et expertise. Pénaliser les revenus au-dessus d'un certain seuil divise la communauté et nuit à la coopération. »

DWIGHT SMITH
Coop Mile-End

LES 7 PRINCIPES COOPÉRATIFS

Les coopératives suivent des principes qui assurent une gestion équitable et démocratique. Ces principes, qui constituent des repères essentiels guidant les coopératives dans l'application de leurs valeurs, ont été adoptés en 1995 lors de la Déclaration sur l'identité coopérative par l'Alliance Coopérative Internationale.



1 ADHÉSION VOLONTAIRE ET OUVERTE À TOUS

Les coopératives sont des organisations volontaires, ouvertes à toute personne prête à utiliser leurs services et à assumer les responsabilités d'adhésion, sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance politique ou la religion.

2 POUVOIR DÉMOCRATIQUE EXERCÉ PAR LES MEMBRES

Les coopératives sont dirigées démocratiquement par leurs membres, qui participent activement à la définition des politiques et à la prise de décisions. Chaque membre a un droit de vote égal (« un membre, une voix »), et les représentants élus rendent compte à leurs membres.

3 PARTICIPATION ÉCONOMIQUE DES MEMBRES

Les membres contribuent équitablement au capital de la coopérative, qu'ils contrôlent. Une partie de ce capital est généralement la propriété commune de la coopérative. Les excédents sont utilisés pour développer la coopérative, constituer des réserves (au moins partiellement indivisibles), distribuer des ristournes aux membres selon leurs transactions et soutenir d'autres activités approuvées par les membres.

4 AUTONOMIE ET INDÉPENDANCE

Les coopératives sont autonomes et gérées par leurs membres. Elles préservent leur indépendance même lorsqu'elles collaborent avec d'autres organisations ou lèvent des fonds extérieurs, à condition de maintenir le contrôle démocratique des membres.

5 ÉDUCATION, FORMATION ET INFORMATION

Les coopératives offrent à leurs membres, dirigeants élus, gestionnaires et employés l'éducation et la formation nécessaire pour contribuer efficacement au développement de leur coopérative. Elles sensibilisent également le public, notamment les jeunes et les leaders d'opinion, aux bienfaits de la coopération.

6 COOPÉRATION ENTRE LES COOPÉRATIVES

Les coopératives collaborent pour mieux servir leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, en travaillant ensemble au niveau local, national, régional et international.

7 ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ

Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté en appliquant des politiques approuvées par leurs membres.



"Pour nous conformer à la loi 122, nous avons embauché les spécialistes de la firme Rimkus qui, après les percées exploratoires, ont trouvé des déficiences structurelles majeures sur plusieurs de nos façades. L'urgence des travaux était essentielle. Nous avons eu une excellente communication avec le chargé de projet et son équipe, ainsi que Madame Anne Lussier, Directrice au développement des affaires. Les travaux ont permis d'améliorer l'isolation thermique, l'étanchéité, l'esthétique et nous offrent un meilleur confort avec une amélioration énergétique."

**Les Membres du Conseil d'administration.
Coopérative d'habitation Nord-Ouest**

Les ingénieurs, spécialistes techniques, experts, architectes et autres spécialistes chez Rimkus, peuvent vous accompagner dans tous vos projets. Nous nous spécialisons dans l'évaluation, la conception, la réfection et la surveillance des travaux pour vos actifs immobiliers.

Notre expertise diversifiée en bâtiment et nos connaissances spécialisées, a aidé nos clients à éviter des pertes, et permis d'accomplir leur but en efficacité énergétique. L'équipe de Rimkus peut trouver les solutions les plus pratiques et rentables à tous vos projets.

Quelques-uns de nos services:

- Expertise loi 122
- Réfection de l'enveloppe et de la structure
- Planification de projets d'immobilisation
- Audit énergétique
- Ingénierie, design, conception
- Expertise et test pour les infiltrations d'eau
- Réfection des aires de stationnements et des stationnement à niveau
- Gestion de projets
- Relevé thermographique avec un drone /UAV
- Toiture et imperméabilisation



Anne Lussier
Directrice au Développement des Affaires
alussier@rimkus.com
514-998-8648



Laval en action pour le logement

JOURNÉE DE RÉFLEXION COLLECTIVE



C'EST SUR LE THÈME LAVAL EN ACTION POUR LE LOGEMENT QUE PLUS DE 70 PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS ONT RÉPONDU, LE 19 FÉVRIER, À L'APPEL DE LA TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AUTONOMES EN LOGEMENT DE LAVAL (TROCALL) ET DE LA CELLULE DE TRAVAIL LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (PRDS-LSA).



PAR LOUISE CONSTANTIN
COLLABORATRICE

Placée sous les slogans « comprendre – agir – mobiliser », la rencontre se voulait l'occasion de comprendre l'état et l'écosystème du logement social et communautaire à Laval et de réfléchir ensemble à des solutions concrètes afin d'outiller et de renforcer les acteurs du milieu.

S'adressant principalement au milieu communautaire local, la rencontre a également réuni des représentantes et représentants de la Commission de l'habitation de Laval ainsi que du CISSS, de groupes porteurs, d'organismes de soutien au développement, dont des groupes de ressources techniques (GRT), des fédérations du logement, dont la FHCQ, de l'Office municipal d'habitation et plusieurs partenaires.

COMPRENDRE ENSEMBLE L'ÉCOSYSTÈME LAVALLOIS DE L'HABITATION HORS MARCHÉ

En matinée, différents intervenants et intervenantes ont brossé le portrait du logement à Laval en abordant notamment les thématiques suivantes :

- pression résidentielle, coût et rareté des logements;
- difficultés d'accès, règles d'attribution et réalités vécues par les ménages locataires;
- outils municipaux et programmes de soutien au développement;
- mise en lumière des différents modèles d'habitation hors marché et des initiatives en cours à Laval.



« Cette rencontre démontre la force du milieu lavallois et sa volonté de travailler en concertation pour faire avancer le droit au logement et le développement d'habitations sociales et communautaires ».



Patrick Préville, le directeur général de la FHCQ, a présenté le modèle coopératif en habitation, faisant ressortir ses spécificités et ses avantages.

Cette base commune visait à faire mieux comprendre les dynamiques de développement du logement social et communautaire sur le territoire et à faciliter une vision partagée entre les acteurs.

DES ATELIERS INTERSECTORIELS RICHES, DYNAMIQUES ET MOBILISATEURS

En après-midi, les personnes participantes ont pris part à quatre ateliers thématiques portant sur :

- le rôle et le renforcement des groupes porteurs;
- la mobilisation intersectorielle;
- la création et la préservation de milieux de vie complets et durables;
- le soutien communautaire intégré aux projets d'habitation.

UNE RENCONTRE FRUCTUEUSE ET PORTEUSE POUR LA SUITE

Cette journée de travail s'inscrit dans une démarche régionale visant à :

- développer une compréhension commune des enjeux ;
- consolider les collaborations ;
- soutenir l'émergence et la réalisation de projets d'habitation hors marché ;
- renforcer la capacité collective à répondre aux besoins croissants de la population.

« Cette rencontre démontre la force du milieu lavallois et sa volonté de travailler en concertation pour faire avancer le droit au logement et le développement d'habitations sociales et communautaires », ont souligné les organisatrices et organisateurs.

PORTRAIT DU PARC IMMOBILIER COOPÉRATIF LAVALLOIS



POUR L'AUTONOMIE DES COOPÉRATIVES D'HABITATION



PAR **GABRIEL COTNOIR**
DIRECTEUR GÉNÉRAL

À NOUVEAU CETTE ANNÉE, WEBTV ASSURERA LA PRÉSENTATION HYBRIDE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DE L'HABITATION COOPÉRATIVE DU QUÉBEC (FHCQ). CETTE COLLABORATION QUI EST EN VOIE DE DEVENIR UNE BELLE TRADITION EST D'AUTANT PLUS IMPORTANTE DANS LE CONTEXTE ACTUEL OÙ LES FONDEMENTS MÊMES DU MODÈLE COOPÉRATIF EN HABITATION SONT MENACÉS.

A lors que le mouvement se mobilise pour défendre la formule unique de l'habitation coopérative afin d'obtenir des modifications majeures au projet de loi 20 déposé par la ministre de l'Habitation, Caroline Proulx, la coop WEBTV est fière de donner voix aux membres des coopératives d'habitation qui participeront au grand rendez-vous démocratique annuel de la FHCQ.

Cette collaboration s'inscrit parfaitement dans la volonté exprimée dans notre mission de promouvoir les valeurs de l'économie sociale et de soutenir les mouvements citoyens. Même si elle n'est pas partie prenante dans cette lutte qui concerne l'ensemble des coopératives d'habitation au Québec, la coop WEBTV n'en est pas moins solidaire du mouvement de l'habitation coopérative.

Il nous apparaît ainsi impératif de préserver l'autonomie des coopératives d'habitation et le pouvoir démocratique des membres de contrôler leur milieu de vie en assurant par une sélection adéquate le maintien de la mixité de population au cœur des plus belles réussites des coopératives d'habitation.

Il nous paraît tout aussi essentiel de remettre en place un véritable programme de développement adapté à la réalité des coopératives et des OBNL en habitation pour leur permettre de contribuer véritablement à résoudre la crise du logement qui continue de sévir dans toutes les régions.

Ce biais avoué en faveur de l'habitation coopérative ne nous empêchera pas d'effectuer notre travail à l'assemblée générale avec le même professionnalisme et toute la neutralité qui s'impose afin de permettre aux membres de la Fédération de prendre des décisions éclairées dans l'intérêt supérieur des coopératives qu'elle regroupe.



La technologie au service de l'économie sociale

Promouvoir les valeurs de l'économie sociale et soutenir les mouvements citoyens sont deux objectifs au cœur même de la mission de la coop WEBTV.

C'est donc avec beaucoup de fierté que nous travaillons depuis plus de 15 ans afin d'offrir aux organisations et entreprises de l'économie sociale un accès privilégié et abordable aux technologies de l'information et de la communication qui leur permet de poursuivre leur mission vers un monde meilleur.



La FHCQ remercie
LES PARTENAIRES
de la vie associative

RENDEZ-VOUS
ANNUEL
ET
AGA 2026

Lussier



Pour découvrir tous vos rabais exclusifs,
consultez les offres de nos partenaires dans notre site web.



UN MONDE
COOP



RENDEZ-VOUS
ANNUEL
ET
AGA 2026



29 | 30 mai

Hôtel Universel Montréal
et en ligne, partout
au Québec

#différencecoop

#forcecollective

#ensemble

UN MONDE COOP

Les coopératives d'habitation représentent un levier social et économique important. Gage de réussite pour le Québec, les coops procurent à toutes et à tous de multiples retombées : meilleure qualité de vie, stabilité résidentielle, sentiment d'appartenance et de sécurité. Capital collectif par excellence, les coops bénéficient à tout le Québec.


La force motrice qui anime le mouvement des coops d'habitation contribue à créer l'effet de levier nécessaire pour la création d'une économie durable. Partout, les retombées des coops se voient, se ressentent et se vivent.

Le rendez-vous annuel et l'AGA 2026 vous donneront l'occasion d'échanger avec vos pairs sur les enjeux et les défis de notre patrimoine collectif pour les générations actuelles et à venir.



DEUX FAÇONS DE PARTICIPER

AGA en personne

Les activités de l'assemblée générale auront lieu à l'hôtel Universel Montréal (5000, rue Sherbrooke Est), les 29 et 30 mai. Le site est universellement accessible.  Un stationnement est gracieusement offert par l'hôtel.

Les places sont limitées et sont réservées en priorité aux délégué.e.s des coopératives.

AGA en visioconférence

Tous les travaux de l'assemblée seront présentés en visioconférence. Les personnes participant à distance disposeront des mêmes droits de vote et de parole que celles en salle. Un lien de connexion et un code d'accès unique seront transmis par courriel à toutes les personnes inscrites avant la tenue de l'assemblée.



Date limite pour les inscriptions :
22 mai 17h



POUR VOUS INSCRIRE

En ligne

Inscrivez toutes les personnes qui formeront votre délégation en ligne au fhcq.coop/rendezvousannuel-AGA2026



Par téléphone

Communiquez avec **Natalie Joseph** au 514 843-6929, poste 1246.



Toute l'information au fhcq.coop/rendezvousannuel-AGA2026

Le site présente les détails du programme et vous donne accès à toute la documentation et aux formulaires inclus dans la trousse d'information.

L'extrait de PV : votre passeport pour le vote

Pour voter sur les propositions et lors des élections, votre coopérative doit mandater ses représentantes et représentants dans le cadre d'une assemblée générale ou d'une réunion du CA, selon votre règlement.

Votre délégation et vos droits de vote

Votre coopérative a droit à deux personnes déléguées officielles par tranche de cinquante logements jusqu'à un maximum de six déléguées et délégués.

Cependant, un seul droit de vote est attribué par tranche de cinquante logements, jusqu'à un maximum de trois votes. Chaque déléguée ou délégué ne peut exercer qu'un seul droit de vote.

50
logements
et moins
2
délégué.e.s
1
vote

50 à 100
logements
4
délégué.e.s
2
votes

101
logements
et plus
6
délégué.e.s
3
votes

LE RENDEZ-VOUS ANNUEL ET L'AGA 2026 EN BREF

Vendredi 29 mai

17h

ACCUEIL ET SALON DES PARTENAIRES

Nous vous invitons cette année à rencontrer nos partenaires en ouverture de notre rendez-vous annuel. Vous pourrez aussi échanger avec les membres de notre équipe.

17h30

SERVICE DE REPAS (BUFFET FROID)

19h

COLLECTIF DE RÉFLEXION* UN MONDE COOP

Le Québec est à la croisée des chemins alors que la crise du logement est loin de se résorber.

Parallèlement, alors qu'elles représentent une solution à cette crise, les coops d'habitation sont mises de côté. Malgré qu'elles soient un modèle éprouvé depuis plus de 50 ans, force est d'admettre qu'elles n'ont pas la place qu'elles méritent.

Infrastructure essentielle pour l'essor des collectivités et de l'économie partout sur le territoire québécois, le développement des coops d'habitation doit être davantage soutenu.

Dans ce contexte, comment assurer le maintien et l'expansion de notre modèle d'habitation ?

La question sera au cœur des échanges avec les spécialistes invités au collectif de réflexion.



Vendredi 29 mai

19h

Plénière animée par **Patrick Prévile**, directeur général de la FHCQ

Un conférencier invité sera présent pour venir alimenter les échanges et mettre plusieurs questions au jeu.



Stéphane Corriveau – Fonds PLANCHER

Expert en habitation, particulièrement en habitation sociale et communautaire, il a réalisé son parcours au Québec et au Canada et à l'échelle internationale.

PLANCHER a pour objectif de constituer un capital financier collectif donnant au secteur la capacité d'assurer son développement.

Fin de l'activité à 21 h 30



*Cette activité est également offerte en visioconférence



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026 (salle principale – 2^e étage)

Samedi 30 mai

8h

ACCUEIL DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS INSCRITS
Service de petit-déjeuner continental

9h à 16h30

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

16h30

COCKTAIL DE CLÔTURE

INFORMATIONS UTILES

Remboursement de frais de garde

La procédure à suivre et la Politique de la Fédération sont présentées dans la section rendez-vous annuel et AGA 2026 du fhcq.coop.

Au sujet de l'hôtel Universel

Facilement accessible en transport en commun (par le métro, station Viau et l'autobus 136 ou directement par le bus 185 sur la rue Sherbrooke Est). Un stationnement attenant est offert gracieusement par l'hôtel (accessible par la rue Sherbrooke).



ASSURANCES COOP^{MC}

Merci de votre confiance !



85%

des coopératives assurées sont satisfaites du programme

1/2

des coopératives assurées affirment avoir réalisé des économies grâce au programme

Statistiques récoltées à la suite du sondage de satisfaction effectué par la FHCQ entre décembre 2025 et janvier 2026 auprès des coopératives membres assurées en assurance immeuble dans le cadre du programme ASSURANCES COOP.



Votre renouvellement d'assurance immeuble approche ?

Demandez une soumission dès aujourd'hui et profitez vous aussi de la tarification exclusive aux membres !



Lussier

1 855 587-7437

Lussier.co/FHCQ



Saviez-vous que ASSURANCES COOP offrait une assurance locataire ?

Voici les 2 raisons principales qui vont vous convaincre d'y adhérer.

1. Protéger vos biens

L'immeuble dans lequel vous demeurez est assuré par votre le CA. Ce n'est malheureusement pas le cas pour vos biens personnels.

- Auriez-vous les moyens de tout racheter du jour au lendemain considérant le coût de la vie? (Ex. : ordinateur, téléphone, électroménagers, matelas, vêtements, bijoux, etc.)

2. Votre responsabilité civile

Les compagnies d'assurance de vos voisins et de votre immeuble pourraient vous poursuivre pour les dommages que vous avez causés si vous provoquez un sinistre accidentel tel que :

- Oublier de fermer le robinet du bain et causer un dégât d'eau ;
- Oublier son repas sur la cuisinière et déclencher un incendie.

Pouvez-vous vous permettre de prendre cette chance ?

Communiquez avec notre équipe pour en savoir plus !



Sylvestre Painchaud + associés

On pratique votre droit.

Notre équipe offre aux coopératives d'habitation des services juridiques de qualité et adaptés à leurs besoins particuliers.

Nos avocats +

M^e Catherine Sylvestre
M^e Marie-Anaïs Sauvé
M^e Kayrouz Abou Malhab
M^e Sophie Estienne
M^e Marie Grondin
M^e Shabnam Keymaram
M^e Lydia Rihem-Bourkou

740, avenue Atwater
Montréal (QC) H4C 2G9

T 514 937-2881 F 514 937-6529
C info@spavocats.ca



GRONDIN & ASSOCIÉS
— LEVÉS —

OFFREZ-VOUS
UN SERVICE SUR MESURE :
FAITES CONFIANCE À UNE
ÉQUIPE DE LION PRÊTE À
RELEVER TOUS LES DÉFIS !

514-508-3497
INFO@GRONDINAG.COM

SUIVEZ-NOUS :   



Service personnalisé et solutions sur mesure

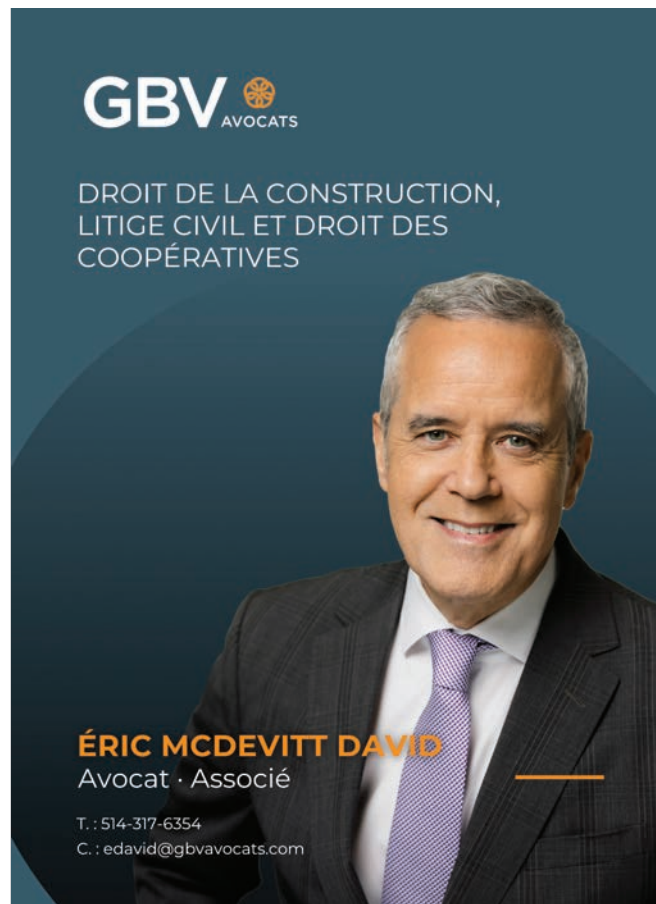
| | |
|--|--|
| <p>NOS SERVICES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certification • Compilation • Services aux OBNL • Comptabilité • Fiscalité • Services-conseils | <p>NOS CLIENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coopératives d'habitation • Syndicats de copropriété • Organismes de bienfaisance • Fondations • Organismes à but non lucratif (OBNL) • Organismes à but lucratif (OBL) |
|--|--|

NOS ASSOCIÉS COOP

Éric Côté, CPA auditeur Associé Élizabeth Caron, CPA auditrice Associée

3090, boul. Le Carrefour, bureau 300
Laval (Québec) H7T 2J7
Téléphone : (450) 682-2006
Courriel : experts@dhm.ca





GBV AVOCATS

DROIT DE LA CONSTRUCTION,
LITIGE CIVIL ET DROIT DES
COOPÉRATIVES

ÉRIC MCDEVITT DAVID
Avocat · Associé

T. : 514-317-6354
C. : edavid@gbvavocats.com

L'agriculture urbaine

UN NOUVEAU CRÉNEAU POUR LES COOPÉRATIVES D'HABITATION?



C'EST BIEN CONNU : EN VOYAGEANT, NOUS DÉCOUVRONS SOUVENT DE NOUVELLES FAÇONS DE FAIRE. AU RETOUR, NOUS NOUS DEMANDONS COMMENT LES INTÉGRER DANS NOS PRATIQUES. C'EST CE QUE LES ÉCHANGES PORTANT SUR L'AGRICULTURE URBAINE AVEC LA VILLE DE NAIROBI, AU KENYA¹, NOUS ONT AMENÉS À CONSIDÉRER, ET CE, CONFORMÉMENT À LA PHILOSOPHIE D'ABRI INTERNATIONAL QUI LES SUPERVISE. EN EFFET, POUR ABRI INTERNATIONAL, IL IMPORTE QUE LES ÉCHANGES SOIENT DANS LES DEUX SENS ET QU'ILS CONTRIBUENT À DES RETOMBÉES CONCRÈTES ET MUTUELLES CHEZ TOUS LES PARTENAIRES.



PAR LOUISE CONSTANTIN
COLLABORATRICE

Le logement et l'alimentation constituent les besoins de base qui accaparent la plus grande partie du budget des ménages et ils sont souvent interreliés. De fait, l'Observatoire des inégalités a dévoilé qu'un ménage sur cinq au Québec souffrait d'insécurité alimentaire, et c'est en grande partie le coût du logement qui explique cette situation². Nous nous sommes donc demandé si les coopératives, qui apportent une solution à la crise du logement, ne pourraient pas également contribuer à la sécurité alimentaire.

Et sans trop chercher, nous avons trouvé différentes initiatives entreprises par des coopératives que nous sommes heureux de vous présenter. Peut-être inciteront-elles votre coopérative à s'engager dans ce nouveau domaine d'activités. En conclusion, nous vous fournissons une liste de ressources pouvant soutenir des projets d'agriculture urbaine (AU). Et n'hésitez pas à nous faire part de vos propres expériences dans le domaine.

¹ Voir [abri.ca/Collectivités durables et sécurité alimentaire urbaine](http://abri.ca/Collectivités_durables_et_sécurité_alimentaire_urbaine)

² BOUCHER, Geoffroy, et FOURNIER, François. « L'insécurité alimentaire grave en forte hausse au Québec », Observatoire québécois des inégalités, 1^{er} mai 2025 ; observatoiredesinegalites.com/insecurite-alimentaire-grave-en-forte-hausse.

La Coopérative Village Cloverdale

L'AU peut prendre différentes formes selon l'espace disponible. Les coopératives de plus grande taille disposent souvent d'un terrain qui peut se prêter à des potagers. La **Coopérative Village Cloverdale** de Pierrefonds, qui possède 866 logements, a aussi la chance d'avoir beaucoup d'espace. Les familles et les personnes âgées, dont un bon nombre sont immigrantes, y cultivent une variété de produits, certains provenant de leur pays d'origine.



Le CITÉCOOP du printemps 2022 a publié un guide en 6 étapes sur la permaculture à l'intention des coopératives qui souhaitent s'adonner au jardinage³.

La Coopérative intergénérationnelle Bois Ellen de Laval



La **Coopérative intergénérationnelle Bois Ellen** de Laval (166 logements), quant à elle, a choisi la culture dans des bacs. Dans ce cas, on n'a pas à se préoccuper de la qualité de la terre qui est bien contrôlée. Cette coopérative est d'ailleurs citée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour sa qualité architecturale et surtout pour ses qualités écologiques et écoénergétiques⁴.

La Coopérative Notre-Dame-de-Fatima



La **coopérative Notre-Dame-de-Fatima**, située dans le dense quartier du Mile-End, s'est, elle, lancée dans un projet de ruelle verte. Le but premier était de ralentir la circulation et de permettre aux enfants d'y jouer. Quand s'est présenté le choix des végétaux à y semer, l'idée a germé (excusez le jeu de mots!) d'y planter des



arbres fruitiers. Toutefois, les membres de la coopérative craignaient que prunes et pommes ne disparaissent aux mains des passants. Pour s'assurer de bien en profiter, on a eu recours à l'astuce suivante : les troncs sont plantés dans la ruelle, mais les branches poussent à l'intérieur de la cour! Soulignons que, grâce à ce projet de ruelle verte ainsi qu'à d'autres initiatives communautaires, la coopérative s'est mérité le prix Lucia Kowaluk remis par la Fédération en 2023. L'intercoop du Plateau Mont-Royal prévoit par ailleurs organiser ce printemps une tournée des espaces verts dans différentes coopératives.

³ FOURNIER, Christelle, « Votre aménagement écologique en 6 étapes », CITÉCOOP, Vol. 9, n° 15, printemps 2022, p. 28-29 : cdn.fhccq.coop/uploads/files/1117/Magazine_CITECOOP_printemps_2022_vf.pdf.

⁴ bit.ly/3AeMuzV.

La Coopérative La Petite Cité

Une autre formule qui gagne en popularité, c'est celle des toits verts. Ici encore, c'est une coopérative, La **Petite Cité** du quartier Milton Parc, qui s'est révélée être une pionnière. En effet, il y a peu de temps encore, les toits verts suscitaient beaucoup de méfiance. On craignait que leur poids n'endommage la structure des bâtiments, entre autres choses. C'est le Centre d'écologie urbaine qui a lancé avec la coopérative, en 2005, un projet pilote pour en démontrer la faisabilité et faire les représentations nécessaires auprès des autorités réglementaires⁵.

Aujourd'hui, un potager collectif est bien installé non plus sur le toit de La Petite Cité, mais sur celui de l'immeuble qui abrite le bureau du Comité des citoyens.ne.s de Milton Parc. C'est avec beaucoup d'intérêt que les délégué.e.s de l'Institut Mazingira de Nairobi ont visité ce potager et ont, par la même occasion, été initiés à l'histoire épique du quartier Milton Parc.



VOTRE COOPÉRATIVE EST CONVAINCUE? ELLE VEUT À SON TOUR SE LANCER DANS L'AVENTURE DE L'AGRICULTURE URBAINE? DES RESSOURCES PEUVENT LA SOUTENIR.

La principale ressource sur les questions d'agriculture urbaine demeure le Laboratoire en agriculture urbaine (AU/LAB)⁶. Cet organisme défend le droit à l'alimentation, soutient l'innovation sociale et offre de l'accompagnement et des formations. Il organise également différents événements mettant à profit les communautés de pratiques, par exemple l'école d'été sur l'agriculture urbaine du 17 au 21 août⁹.

Plusieurs coopératives ont certainement aussi implanté des potagers ou trouvé d'autres façons de jardiner. Nous serions curieux de connaître vos expériences dans ce domaine.

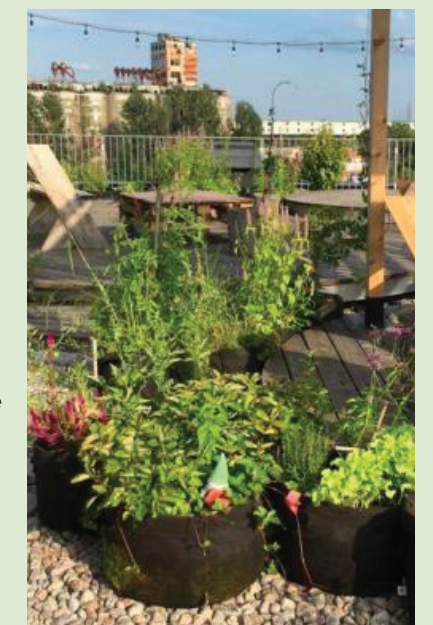
Écrivez-nous à communications@fhccq.coop pour nous faire part de vos projets.



AH OUI, UN POTAGER COLLECTIF? QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UN POTAGER COMMUNAUTAIRE?

Dans ce dernier cas, le potager est divisé en lots attribués à différentes personnes qui les cultivent de façon individuelle. Dans un potager collectif, les membres cultivent ensemble et se répartissent les récoltes. D'autres coopératives se sont dotées d'un toit vert, par exemple la coopérative **Cercle carré**, située dans le Vieux-Montréal et qui a célébré son quinzième anniversaire en 2025⁶.

Et outre les toits verts, les murs végétalisés offrent de nouvelles possibilités qu'il y aurait lieu d'explorer⁷.



⁵ LANDREVILLE, Maude (2005), *Toitures vertes à la montréalaise : Rapport de recherche sur l'implantation des toits verts à Montréal*, Centre d'écologie urbaine.

⁶ CITÉCOOP, « Coopérative Cercle Carré : Un véritable ancrage au cœur du Vieux-Montréal », Vol. 14, n° 24, automne 2025, p. 28

⁷ Voir Société québécoise de phyto, *Les murs végétalisés*, 4 mai 2022 : www.phytotechno.com

⁸ Voir www.au-lab.ca.

⁹ Voir www.au-lab.ca/actualites/15e-ecole-de-agriculture-urbaine-de-montreal.



Voici une liste de ressources dans différentes villes

MONTREAL

- **Regroupement des éco-quartiers** – regroupe les éco-quartiers de Montréal et propose des projets comme l'aménagement de ruelles vertes : www.eco-quartiers.org
- **Campagne Un arbre pour mon quartier** – achat collectif d'arbres à prix compétitif pour verdifier les quartiers : unarbre-pourmonquartier.org
- **Jardins communautaires et collectifs** – informations de la Ville de Montréal sur les jardins accessibles aux citoyens : montreal.ca/sujets/jardins-communautaires-et-collectifs
- **Cultive ta ville** – répertoire d'initiatives d'agriculture urbaine au Québec (incluant Montréal) : www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture
- **Jardin de la devinette** – jardindeladevinette.com

LAVAL

- **Agriculture urbaine – informations et guide de la Ville de Laval** pour cultiver en ville et participer à des jardins collectifs; avoir accès à des arbres gratuits ou à faible coût et plus encore : www.laval.ca/environnement/agriculture-urbaine
- Subvention pour l'aménagement d'un jardin de biodiversité : www.laval.ca

LONGUEUIL

- **Agriculture urbaine – page officielle de la Ville de Longueuil sur la pratique de l'agriculture en milieu urbain** : www.longueuil.quebec/fr/services/developpement-durable/agriculture-urbaine
- **OBNL qui soutient les particuliers dans la mise en place de projet d'agriculture urbaine** : saulongueuil.com

- **Jardinage communautaire** – jardins offerts à la population (ex. Parc Michel-Chartrand) : www.longueuil.quebec
- **Les Jardins communautaires de Longueuil** – organisation locale des jardins (site principal) : jardinsdelongueuil.org
- **Cultive ta ville** – carte des projets d'agriculture urbaine à Longueuil : cultivetaville.com

GATINEAU

- **Agriculture urbaine – page officielle de la Ville de Gatineau** : www.gatineau.ca/Fagriculture_urbaine
- **Jardins communautaires et collectifs** – information municipale sur les jardins où cultiver avec d'autres : www.gatineau.ca
- **Carte des jardins communautaires et collectifs à Gatineau** : www.gatineau.ca

VERDUN

- **Le grand potager** offre des ateliers ainsi que la location d'outils. Espaces de jardinage communautaires disponibles. www.grandpotager.ca

RESSOURCES GÉNÉRALES AU QUÉBEC

- **Guide de bonnes pratiques sur l'agriculture urbaine** (PDF, bonnes pratiques et définitions)
- **Guide MAPAQ** sur l'agriculture urbaine et comment jardiner en ville



Pour que
la mémoire
Vive

Une coopérative 100 % québécoise, au service des familles d'ici.

La résidence funéraire Notre-Dame de la Coopérative funéraire du Grand Montréal est un lieu d'écoute, d'information et d'accompagnement.

Que ce soit pour poser des questions, réfléchir à l'avance ou être soutenu lors d'un décès, notre équipe est là, avec humanité et respect.



Résidence funéraire Notre-Dame
9480, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H1L 3N9

514 673-8848
cfgrandmontreal.com





PAR **HÉLÈNE BOUCHARD**
PRÉSIDENTE ET EXPERTE
EN GESTION PARASITAIRE MBM



AVANTAGES COOP
Fournisseur officiel de la FHCQ

FOURMI CHARPENTIÈRE PETIT INSECTE, GRANDE VIGILANCE EN COOPÉRATIVE

AU PRINTEMPS, TOUT REPREND VIE. LES FENÊTRES S'OUVRENT, LES BALCONS SE RÉVEILLENT... ET PARFOIS, QUELQUES FOURMIS CHARPENTIÈRES FONT LEUR APPARITION. EN COOPÉRATIVE, C'EST LE GENRE DE SITUATION QU'ON GAGNE À PRENDRE AU SÉRIEUX, MAIS SANS PANIQUER.

LE SAVIEZ-VOUS?

Une colonie de fourmis charpentières peut vivre plusieurs années. La reine peut vivre **jusqu'à environ 15 ans**, et une colonie mature peut compter **quelques milliers d'individus**, avec plusieurs nids satellites reliés au nid principal.

Chez **MBM Gestion Parasitaire**, cela fait plus d'une décennie que nous accompagnons les coopératives et que nous comprenons leur réalité : la vie de voisinage, l'importance de bien communiquer, la nécessité d'agir efficacement, mais avec respect et pédagogie. Notre rôle est d'aider, de rassurer et de proposer des solutions parasitaires adaptées à la vraie vie des gens.

Parce qu'en coopérative, prévenir, c'est aussi prendre soin les uns des autres.

AGISSEZ AVANT QU'ELLES NE S'INSTALLENT!

Si vous observez la présence de fourmis charpentières dans votre logement ou dans les aires communes, signalez-le rapidement à votre conseil d'administration.

pour toute question ou tout besoin de conseils préventifs, notre équipe MBM est là pour vous accompagner avec rigueur, bienveillance et expertise.

Voir une ou deux grosses fourmis noires au printemps, ce n'est pas exceptionnel. En revanche, lorsqu'elles apparaissent à l'intérieur, surtout de façon répétée, c'est souvent un bon moment pour rester attentif. Pourquoi? Parce que la fourmi charpentière aime s'installer là où le bois est humide, fragilisé ou exposé à des infiltrations. Elle ne mange pas le bois, mais elle le creuse pour y faire ses galeries.

Et en coopérative, ce qu'on veut avant tout, c'est éviter qu'un petit signal devienne un problème plus grand.

La bonne nouvelle? La prévention passe souvent par des gestes simples et accessibles. Une fuite réparée rapidement et une zone humide surveillée peuvent faire partie de la solution. De même, remplacer le bois abîmé ou couper les branches qui sont trop près du bâtiment au bon moment, cela contribue efficacement à prévenir les problèmes.

Le plus important, c'est de ne pas banaliser les signes. En habitation collective, chaque observation compte. Lorsqu'un membre remarque quelque chose et le signale rapidement, c'est souvent tout le milieu de vie qui en bénéficie.

QUELQUES RÉFLEXES SIMPLES À ADOPTER

- Signaler rapidement la présence de grosses fourmis noires à l'intérieur;
- Surveiller les fuites d'eau, l'humidité et les matériaux endommagés;
- Éviter d'entreposer du bois ou des débris trop près du bâtiment;
- Rester attentif aux balcons, cadrages, remises et autres structures de bois.

Un autre point important : il arrive qu'on voie des fourmis charpentières au printemps... puis plus rien pendant un moment. Cela peut donner l'impression que le problème est parti de lui-même. Pourtant, ce n'est pas toujours le cas. C'est justement pour cette raison qu'il vaut mieux vérifier tôt que trop tard.

Visitez mbmextermination.com pour découvrir nos ressources éducatives et nos solutions de prévention adaptées aux milieux collectifs.

1 844 690-3434 • 514 924-6014
mbmextermination.com



Partenaire privilégié
de la FHCQ

AVANTAGES COOP

Avantage aux membres FHCQ

10% à 20% de rabais sur les traitements
(blattes, fourmis, punaises de lit, souris et bien d'autres)



1 844 690-3434 / 514 924-6014
mbmextermination.com



Parce que chaque être vivant mérite d'être traité de la bonne façon...

30 ans de résilience

LA COOP WURTELE PROUVE QUE LE MODÈLE FONCTIONNE



LA COOPÉRATIVE D'HABITATION WURTELE

A CÉLÉBRÉ SON 30^e ANNIVERSAIRE,

MARQUANT TROIS DÉCENNIES D'ENGAGEMENT,

DE DÉFIS SURMONTÉS ET DE SUCCÈS PARTAGÉS.

Marie-Christine a été admise alors que la coop cherchait une personne admissible à une subvention et ayant des compétences en finance. La bonne sélection des membres est essentielle au fonctionnement coopératif.

Chaque défi a été une leçon, qui a permis à la coopérative et à ses membres de gagner en expérience et en détermination. Depuis sa création, la coopérative est passée de 12 à 24 logements, une croissance qui témoigne de sa vitalité et de sa capacité à répondre aux besoins de ses membres.

LA FORCE DU COLLECTIF

Dix ans après son arrivée en août 2016, Véronique incarne la nouvelle génération de membres qui bénéficient de l'héritage des fondateurs. Pour elle, vivre en coopérative est un choix de vie qui permet de concilier ses aspirations personnelles et son besoin de communauté. Elle affirme que les économies réalisées lui permettent de planifier des projets personnels. Au-delà de l'aspect financier, Véronique met en lumière la richesse des liens sociaux au sein de Wurtele. « C'est la collectivité que j'aime le plus », dit-elle, soulignant l'importance de briser l'isolement, un enjeu majeur dans la société actuelle. La coopérative offre un cadre où les échanges sont constants, où l'on apprend à gérer les relations humaines. « À la longue, on a créé des liens », ajoute-t-elle, insistant sur la « belle cohésion entre les gens » qui s'est développée au fil des années. Elle voit également la coopérative comme un lieu intergénérationnel, où les personnes âgées peuvent trouver un soutien et une mobilité, brisant ainsi l'isolement et contribuant à la vie collective.

Cet événement a été l'occasion de réunir une vingtaine de membres et représentants de la FHCQ, pour témoigner de la force du modèle coopératif et de l'esprit communautaire qui anime Wurtele depuis sa fondation.

LA FORCE DE LA PERSÉVÉRANCE

Raymond, l'un des membres fondateurs de la coopérative, se remémore les premières années avec nostalgie et fierté. Impliqué dès 1995-1996 dans les comités de chantier, il a été témoin des défis importants auxquels la jeune coopérative a dû faire face. L'un des épisodes les plus marquants fut un contrat d'installation d'un système d'alarme signé peu après la création, afin d'assurer la sécurité des immeubles et de ses occupants.



UN AVENIR BÂTI SUR L'ENGAGEMENT ET LA TRANSMISSION

Raymond, qui a choisi de laisser la place à la nouvelle génération dans la gestion tout en restant impliqué dans les travaux manuels, voit dans la coopérative un moyen de « redonner » au système ce qu'il lui a apporté. En effet, avant de quitter la célébration, il a confié qu'à son arrivée d'Abitibi-Témiscamingue, il s'est retrouvé en situation d'itinérance à Montréal. Le comité logement Ville-Marie l'avait orienté vers le projet Wurtele. Habile de ses mains, il s'est

immédiatement senti utile sur les chantiers de la coopérative. Cet engagement a changé sa vie.

Pour lui, l'entretien des bâtiments est crucial pour assurer la pérennité de la coopérative.

Après 30 ans, la coopérative Wurtele demeure un témoignage de la capacité d'une communauté à se construire, à surmonter les défis et à prospérer grâce à la solidarité et à l'engagement de ses membres.



**COSSETTE
DOLAN** AVOCATS S.E.N.C.R.L.

ME MICHEL COSSETTE

ME ANDRÉE DOLAN

110, rue de la Barre, bureau 225
Longueuil (Québec) J4K 1A3
Tél. : 514.842.1771
andree.dolan@mcossettelegal.com

Au plaisir de coopérer avec vous!

GOSSELIN ASSOCIÉS inc.
Société de comptables professionnels agréés

La pièce
maîtresse
de votre
organisation

CERTIFICATION et SERVICES-CONSEILS
pour les OSBL et coopératives depuis 1969

EXPERTISE COMPTABLE spécialement
adaptée à vos besoins et à votre réalité

505-1100, boul. Crémazie est
Montréal (Québec) H2P 2X2
514.376.4090 gosselin-ca.com



CALENDRIER DES FORMATIONS PRINTEMPS 2026

La FHCQ vous propose plusieurs formations adaptées à vos besoins. Celles-ci couvrent différentes catégories d'apprentissage essentielles à une bonne gestion de votre coopérative.

GOUVERNANCE



Rôle et responsabilités du CA

5 mai
18 h 30 à 21 h 30
Tarification : **GRATUIT** pour les membres ayant payé leur cotisation avant le 31 janvier 2026.

Jasons coopération - Principes et valeurs coopératives

13 juin
9 h à 11 h
Tarification : 10 \$

ASPECTS JURIDIQUES



Suspension et exclusion

12 mai
18 h 30 à 21 h 30
Tarification : **GRATUIT** pour les membres ayant payé leur cotisation avant le 31 janvier 2026.

Règlement sur la médiation

2 juin
18 h 30 à 20 h
Tarification : 45 \$ + tx

CRÉDITS DE FORMATION

Utilisez vos crédits de formation pour réduire vos frais et maximiser vos investissements dans le développement des compétences de vos membres.

POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE

fhcq.coop/calendrier
La plupart des ateliers sont offerts en visioconférence , mais le programme comprend également un atelier en personne au 7000, avenue du Parc.

LES FORMATIONS À DOMICILE, UNE OPTION SUR MESURE

Connaissez-vous notre service de formations à domicile?

Ce service regroupe différentes formations adaptées selon vos besoins.

La formule est au choix : en personne, en visioconférence, en mode hybride.

Vous êtes au nombre de 15 et moins?

La Fédération met à votre disponibilité une salle de réunion.

Vous êtes plus nombreux? Vous souhaitez jumeler votre formation avec une autre coop? Notre formule est souple et s'ajuste à vos besoins.

INFORMEZ-VOUS!
Pour toute question : aadenis@fhcq.coop

Coops actives pour la justice participative

CULTIVER LE VIVRE-ENSEMBLE DANS LES COOPÉRATIVES



VIVRE EN COOPÉRATIVE, C'EST BIEN PLUS QU'HABITER UN LOGEMENT : C'EST FAIRE PARTIE D'UN MILIEU DE VIE BASÉ SUR LA SOLIDARITÉ, LA PARTICIPATION ET L'ENTRAÏDE. ET SI ON ALLAIT ENCORE PLUS LOIN POUR CONSOLIDER CE QUI FAIT LA FORCE DES COOPÉRATIVES ?

Avec le projet « Coops actives pour la justice participative » qui sera offert partout au Québec, la FHCQ propose une démarche positive et concrète pour favoriser un climat de vie harmonieux, respectueux et collaboratif au sein des coops.

Déployé progressivement dans l'ensemble des régions au cours des trois prochaines années, ce projet vise à accompagner les coopératives de manière durable en soutenant l'évolution de leurs pratiques.

La justice participative, au cœur de ce projet, vise à résoudre par le dialogue et la collaboration, des situations parfois délicates qui peuvent survenir.

L'idée est simple : mieux se comprendre, mieux communiquer et agir ensemble pour préserver l'harmonie au sein de notre milieu de vie.

À travers des ateliers, des formations, des outils pratiques, des capsules vidéo ou des rencontres, les membres et les conseils d'administration pourront développer des réflexes favorisant le dialogue, la participation et la prise de décisions éclairées.

Au cœur du projet, des « sentinelles de la justice participative » seront formées dans les coopératives. Ces personnes-ressources contribueront à soutenir leurs pairs, à faciliter les échanges et à renforcer un climat de confiance au quotidien.

À terme, une meilleure cohésion au sein des coopératives les rendra encore plus fortes et solidaires.

Votre coop est intéressée par le projet? Faites-nous parvenir un courriel : aparadis@fhcq.coop

RONA PRO

PROGRAMME PRIVILÈGE

Ouvrez votre compte dès maintenant →

ou communiquez avec votre gestionnaire de compte pour obtenir plus de détails

Éliane Dubuc : 514-829-9470 • eliane.dubuc@rona.ca



Jusqu'à

15%

de rabais*

pour les membres de la FHCQ

(Fédération de l'habitation coopérative du Québec)



*Des conditions s'appliquent.



#Jesuiscoop

AFFICHEZ VOS COULEURS!

Une campagne qui permet d'identifier notre appartenance au mouvement coopératif en habitation. Des macarons et des affichettes électrostatiques ont été produits afin que tous reconnaissent les coops et les gens qui en font partie.

Pour obtenir du matériel, écrivez-nous à communications@fhcq.coop

Nous sommes fièrement COOP.



FHCQ
FÉDÉRATION DE L'HABITATION
COOPÉRATIVE DU QUÉBEC



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

La coopérative financière de l'habitation sociale et communautaire au Québec

Profitez d'avantages exclusifs conçus pour les coopératives membres de la Fédération de l'habitation coopérative du Québec

Le programme

OFFRE HABITATION SOLIDAIRE+

permet:

- d'économiser sur les frais financiers
- de profiter de l'expertise de conseillers en investissement responsable

Contactez-nous pour planifier vos projets!



850
organismes en habitation membres



800 M\$
investis en habitation communautaire

INSCRIVEZ-VOUS À L'INFOLETTRE, C'EST GRATUIT!

Soyez aux premières loges des dernières nouvelles, recevez les promotions de nos partenaires, découvrez l'offre de formations, recevez des invitations à nos événements.

Pour vous inscrire :

1. Rendez-vous sur le site fhcq.coop
2. Cliquez sur la case **pour vous abonner à notre infolettre** de la page d'accueil
3. Inscrivez votre adresse courriel, et c'est tout!
Votre abonnement est confirmé.



fhcq.coop



1 877 647-1527
caissesolidaire.coop

Pour en savoir plus →



LA FHCQ À L'ÉCHELLE DU QUÉBEC



Nord-du-Québec

Abitibi-
Témiscamingue

Outaouais

Laurentides

Lanaudière

Montréal

Capitale-
Nationale

Estrie

Laval

Montréal



UNE PRÉSENCE DANS 10 RÉGIONS ADMINISTRATIVES

Depuis 2019, la Fédération a étendu son territoire d'intervention à tout le Québec. La FHCQ est aujourd'hui présente dans 10 régions administratives, regroupant 480 membres. La Fédération est la plus grande association coopérative de son secteur au Québec.